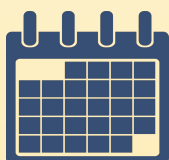


Transfert du CET vers le PERCOL



Période de transfert :
de jeudi 24.11 à dimanche 04.12



Le **transfert** de jours de CET vers le PERCOL est **défiscalisé et abondé à hauteur de 40%**, dans la limite de **10 jours/an**.

- ✓ Vous pouvez utiliser les jours de vos comptes Autres Droits ou Fin de Carrière.
- ✓ La demande se fait dans MyHR rubrique **Services**, ensuite cliquez sur **Demande de service**

Vous avez également un tuto disponible : [ici](#)

Rappel : Le transfert est également possible chaque année en juin.

S'opposer parfois

Proposer toujours

Construire souvent